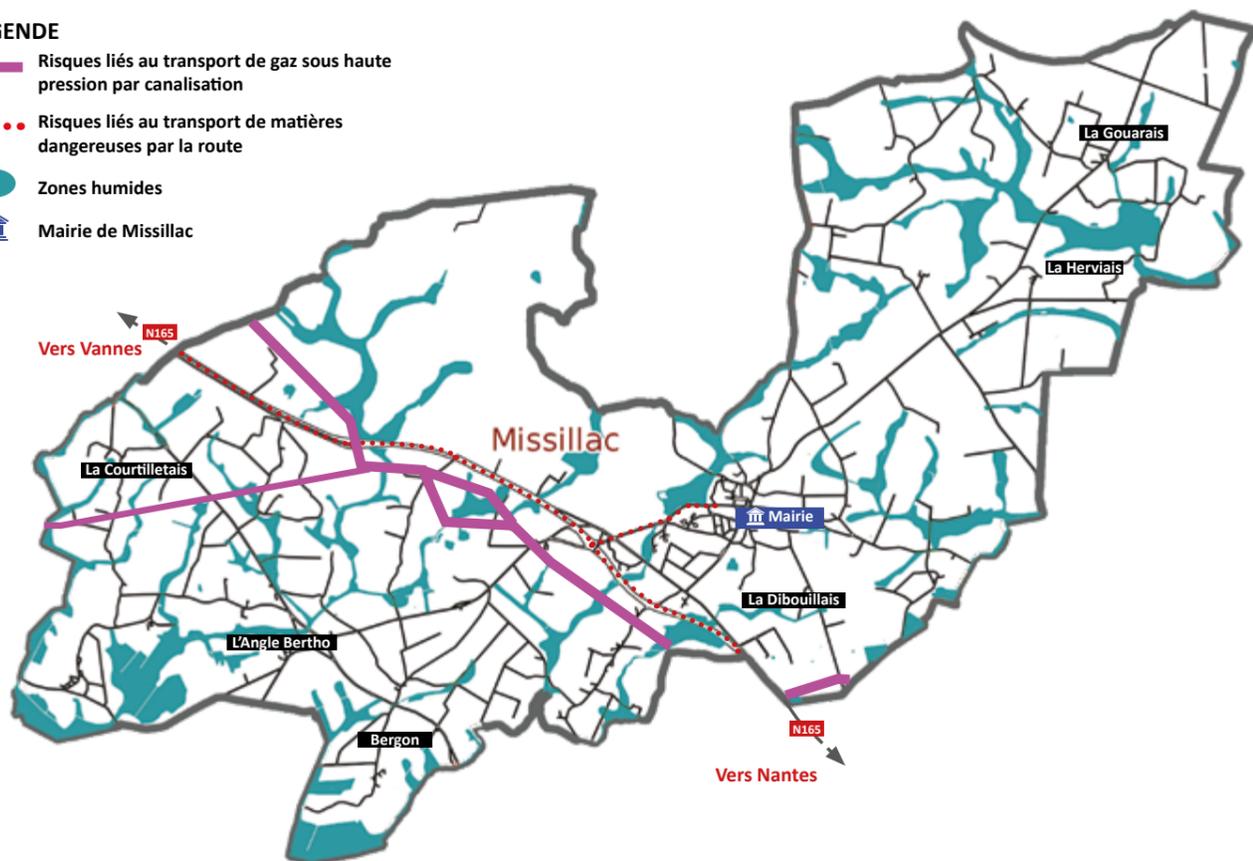


CARTE DES RISQUES

LÉGENDE

- Risques liés au transport de gaz sous haute pression par canalisation
- Risques liés au transport de matières dangereuses par la route
- Zones humides
- Mairie de Missillac



Le risque Radon



Le risque Tempête



Le risque Inondation



Le risque Sismique



Le risque Transport Matières dangereuses



Le risque Sanitaire



POUR ÊTRE INFORMÉ EN CAS D'ALERTE

Pour être informé en cas d'alerte, rendez-vous sur le site internet communal : www.missillac.fr pour vous inscrire aux alertes SMS.

En cas d'événements, vous recevrez une alerte, vous indiquant la marche à suivre, sur votre téléphone mobile.

Le nouveau site internet communal sera prochainement mis en ligne. Vous pouvez procéder à votre inscription dès maintenant : communication@missillac.fr ou webmaster@missillac.fr

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Plan Communal de Sauvegarde détaille précisément les risques recensés sur notre commune. Il sera prochainement finalisé et pourra être consulté en Mairie ou sur www.missillac.fr.

INFORMATIONS OFFICIELLES

- Sous-Préfecture de Saint-Nazaire : 02 40 00 72 72
- Préfecture de Loire-Atlantique : 02 40 41 20 20

Mairie de Missillac

06 rue de la Fontaine Saint-Jean 44780 Missillac ▪ Tél. 02 40 88 31 09 ▪ Fax. 02 40 19 32 02

Courriel : mairie@missillac.fr ▪ Site internet : www.missillac.fr ▪ Page Facebook : www.facebook.com/VilledMissillac

DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

- Version éditée en 2022 -

À CONSERVER

Commune de Missillac

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur est un événement d'origine naturelle ou humaine qui peut mettre en cause la sécurité des habitants. Pour Missillac, les risques considérés sont le Radon, les tempêtes, les inondations, le risque sismique, le transport de matières dangereuses et les risques sanitaires. La Municipalité vous informe et prévoit la mise en place des procédures et moyens susceptibles d'être mobilisés en cas d'alerte. Retrouvez à travers ce document les consignes de sécurité qui vous permettront de vous mettre à l'abri en attendant l'arrivée des secours.

« La Sécurité Civile est l'affaire de tous. » (Loi n° 2004/811 de modernisation de la Sécurité Civile).

CONSIGNES GÉNÉRALES

- ✓ Vous êtes, ou connaissez, une personne qui présente une vulnérabilité particulière : âge, isolement, maladie chronique, handicap... ➔ **Faites-vous recenser auprès du Centre Communal d'Action Sociale** pour intégrer le registre de surveillance : ccas@missillac.fr
- ✓ Repérez les points de coupure des alimentations électriques, gaz et eau potable de votre logement.
- ✓ Conservez toujours à portée de mains :
 - Radio à piles,
 - Lampe de poche,
 - Réserve d'eau et de nourriture,
 - Trousse de premier secours et traitements médicaux,
 - Documents personnels,
 - Couvertures et vêtements de rechange,
 - Matériel nécessaire à l'isolation d'une pièce (chiffons, adhésifs...).
- ✓ Vous utilisez un dispositif d'assistance médicale ? Contactez l'organisme qui en assure la gestion.



COMMENT RÉAGIR EN CAS D'URGENCE ?

En cas de déclenchement d'une alerte :

- Laissez vos enfants à l'école** : ils seront pris en charge par les personnes qui les encadrent.
- Laissez les réseaux disponibles pour les urgences.**
- Écoutez Radio France Bleu Loire-Océan** (88.1 FM) habilitée par les services de l'État. Cette radio diffuse les messages et les consignes de sécurité en temps réel.
- Suivez les consignes et signalez les départs de feux ou tout autre accident majeur** aux Pompiers (18).

LES NUMÉROS À CONNAÎTRE

15
SAMU
SERVICE D'AIDE
MÉDICAL URGENT

17
POLICE
SECOURS

18
SAPEURS
POMPIERS

114
NUMÉRO D'URGENCE
POUR LES PERSONNES
SOURDES
ET MALENTENDANTES

32 37
PHARMACIE
DE GARDE
(0,35 euros TTC/minute)

112
NUMÉRO D'APPEL
D'URGENCE EUROPÉEN

Le risque Radon



Le radon est un **gaz naturel radioactif, inodore et incolore**, issu de la désintégration de l'uranium et du radium naturellement présents au sein de la croûte terrestre. Il présente un danger lorsqu'il est inhalé ; il **favorise l'apparition** et le développement du **cancer des poumons**. À l'air libre, la concentration de radon est faible ; à l'intérieur des habitations, le radon s'accumule et peut **devenir très concentré**, en particulier dans les **caves**, les **sous-sols** et les **vides sanitaires**.

- Chaque jour, **aérez votre logement au moins 10 minutes**,
- **Vérifiez et entretenez** les **systèmes de ventilation**,
- **N'obturez pas les entrées et sorties d'air**,
- **Réalisez des mesures** de la concentration de radon, à l'aide de dosimètres, sur 2 mois entre octobre et avril,
- En fonction des résultats, **mettez en œuvre les préconisations nécessaires** : www.irsn.fr



Le risque Tempête



Le principal **danger** provient de la **force des vents**. Les **dégâts** aux **arbres**, aux **réseaux** aériens, mais aussi aux **bâtiments** peuvent être importants.

Météo France prévoit **4 niveaux d'alerte (vert, jaune, orange et rouge)** dont 2 nécessitant des précautions particulières.

Avant la tempête

- **Vérifiez** ainsi **régulièrement l'état** de vos **toitures, cheminées et volets** ainsi que l'état de vos **végétaux** pour **prévenir les risques de chutes** de branches et des grands arbres.

En cas d'alerte orange

- **Rangez** ou **fixez** les **objets** sensibles aux effets du vent,
- **Mettez-vous à l'écart** des vitres, arbres et installations de grande hauteur,
- **N'utilisez pas** de téléphone ou **appareils électriques**,
- **Limitez vos déplacements** et **réduisez votre vitesse** sur la route.

En cas d'alerte rouge

- **Appliquez** les **consignes** de l'alerte orange,
- **Prenez contact** avec votre voisinage et organisez-vous,
- **Restez chez vous** et **tenez-vous informés** : www.meteofrance.com ou 0 890 71 14 15 (0,15 €/minute + prix d'un appel).

Après la tempête

- **Ne touchez pas aux fils et câbles** même tombés à terre,
- **N'intervenez pas** sur les toitures,
- **Surveillez** une **montée des eaux** éventuelle,
- **Signalez en Mairie** tout **incident** impactant la **sécurité civile**.

Le risque Inondation



L'inondation **régulière** et **progressive**, par **suite de pluies importantes et durables**, provoque le **débordement de cours d'eau**. L'inondation **rapide**, quant à elle, due à des **pluies d'orage** entraîne un **engorgement rapide du réseau hydrographique**. Les inondations sont liées à des phénomènes exceptionnels et imprévisibles qui donnent lieu à des catastrophes naturelles.

En situation normale

- **Informez-vous** en Mairie sur les **risques recensés**,
- Repérez les zones de mise à l'abri hors d'atteinte de l'eau,
- **Fixez** tous les **équipements susceptibles de flotter** : citernes...
- **Stockez en hauteur** vos documents personnels : papiers, factures...
- **Mettez hors de portée des eaux** les produits toxiques et polluants.

En cas de montée des eaux

- **Coupez** le **gaz** et **l'électricité**,
- **Placez en hauteur** les **matériels** sensibles à l'eau,
- **Protégez les ouvertures basses** de l'habitation,
- **Évitez** les déplacements inutiles,
- **Ne vous engagez pas sur une route inondée**.

Pendant et après l'inondation

- **Écoutez** et **suivez** les **indications** données par les **Autorités**,
- **Signalez** les **personnes sinistrées** ou **vulnérables** en **Mairie**,
- **Aérez** et **nettoyez** l'habitation dès le retrait de l'eau,
- **Ne rétablissez l'électricité** que lorsque **l'installation est sèche et vérifiée par un professionnel**,
- **Chauffez** dès que possible,
- Si votre habitation est sinistrée, **évaluez les dommages**, **prenez des photos**, et **contactez votre assurance**.

NOUVEAU FR-Alert

FR-ALERT est un **système d'alerte** des populations, géré par les services de l'État, qui permet d'envoyer des **notifications sur les téléphones portables des personnes présentes dans une zone confrontée à un danger en temps réel**. Ce dispositif est opérationnel partout en France et en Outre-Mer depuis juin 2022. Au travers de la téléphonie mobile, le système FR-ALERT permet d'informer sur la nature et la localisation d'un danger ou d'une menace et d'indiquer les actions et comportements à adopter pour se prémunir de ces dangers ou réduire autant que possible l'exposition aux effets de ces menaces. FR-ALERT est conçu pour alerter via les réseaux de télécommunications, il n'est donc pas nécessaire de s'inscrire au préalable pour recevoir les alertes ni de télécharger une application mobile pour ce dispositif.

Le risque Sismique



Missillac est classée en zone de sismicité modérée de niveau 3. Imprévisibles par nature, les tremblements de terre doivent être anticipés pour **prévenir la chute d'objets ou l'effondrement de constructions**.

Dès maintenant

- **Fixez les matériels et mobiliers lourds** pour éviter leur chute.

À la première secousse

- **À l'intérieur** : **ne sortez pas**, mettez-vous dans un **angle de murs** ou **sous un meuble solide** et **éloignez-vous des fenêtres**,
- **À l'extérieur** : **éloignez-vous** de tout ce qui peut s'effondrer,
- **En voiture** : **restez dans le véhicule**, à distance des constructions et fils électriques, jusqu'à la fin de la secousse.

Après la première secousse : attention aux répliques...

- **Coupez l'eau, le gaz et l'électricité**,
- En cas de **fuite de gaz**, **ouvrez les fenêtres** et **prévenez les Autorités**,
- **N'allumez pas de flamme** et **ne fumez pas**,
- **Prenez vos papiers**, vos **médicaments indispensables**, et **évacuez** le plus rapidement possible les bâtiments, **sans prendre l'ascenseur**,
- **Ne pénétrez jamais** dans un **bâtiment endommagé**,
- **Ne touchez pas aux fils ou câbles** tombés par terre.



Le risque

Transports matières dangereuses



Ce risque concerne le **transport par la route**, principalement la **RN165**, et le **transport de gaz haute pression par canalisation** : le long de la RN165, **au sud-est entre Drefféac et Sainte-Reine-de-Bretagne**, et **au sud-ouest en direction d'Herbignac**.

Transport par la route

- **Respectez toujours les distances de sécurité**.

Transport par canalisations

- **Déclarez vos travaux au préalable** auprès des gestionnaires de réseaux.
- En cas de fuite de gaz, alerter **GRTGaz : 0800 02 29 81**.

Si vous êtes témoin d'un accident

- **Supprimez toute source de feu ou de chaleur** (moteur, cigarette...),
- S'il y a des victimes, ne les déplacez pas (sauf en cas d'incendie),
- **Donnez l'alerte**, en appelant le 18 ou le 112, **en précisant le code « Danger » et le code « Matière »** (*voir plaque à l'arrière du véhicule*).
- Si **vous constatez un écoulement** vers un fossé ou cours d'eau, **prévenez également les secours**.



En cas de nuage toxique

- **Fuyez selon un axe perpendiculaire au vent**,
- **Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment et confinez-vous** : fermez les fenêtres, bouchez les entrées d'air, arrêtez les ventilations et climatisations.

À la fin de l'évènement

- **Ne sortez qu'en fin d'alerte** ou sur **ordre d'évacuation**,
- **Aérez le local de confinement**.

Le risque Sanitaire



La **propagation de certaines maladies ou virus** et les **effets du climat sur la santé** doivent faire l'objet d'une attention particulière et d'une organisation spécifique.

Canicule

- **Maintenez votre logement frais** en aérant le soir,
- Pendant la journée, **fermez volets, rideaux et fenêtres**,
- **Utilisez ventilateur et/ou climatiseur**, ou rendez-vous dans un **endroit frais deux à trois heures par jour**,
- Plusieurs fois par jour, **mouillez-vous le corps** et **buvez beaucoup d'eau**,
- **Mangez normalement**,
- **Ne sortez pas aux heures les plus chaudes** et **limitez vos activités physiques**,
- **En cas de malaise** ou de troubles du comportement, **appelez un médecin**.

Grand froid, neige et verglas

- **Protégez vos canalisations** d'eau contre le gel,
- Protégez-vous des chutes et protégez les autres en **dégageant la neige** et en **salant/sablant les trottoirs devant votre domicile**,
- **Ne bouchez pas les entrées d'air** de votre logement,
- **Aérez dix minutes par jour chaque pièce**, même en hiver,
- Pour vous chauffer, **utilisez** uniquement des **appareils destinés à cet usage** et **protégez-vous du monoxyde de carbone**.
- **Ne prenez votre véhicule qu'en cas d'obligation forte**.



JE M'INSCRIS OU JE PROTÈGE MES PROCHES

Pendant les fortes chaleurs ou les épisodes de grand froid, les personnes âgées de plus de 65 ans, vulnérables, dépendantes ou isolées sont invitées à se faire recenser, gratuitement, auprès de la Mairie afin de pouvoir bénéficier d'un contact de surveillance. Cette démarche peut être effectuée par une tierce personne en faveur d'un proche.

Maladies

- **Mettez à jour vos vaccins** et ceux de vos enfants,
- **Respectez les protocoles sanitaires** en vigueur.

Plan iode

- En cas d'**accident nucléaire**, un nuage contenant de l'iode radioactif peut être émis. Un **comprimé d'iode stable** vous sera alors **distribué par les Autorités**, pour empêcher la fixation d'iode radioactif sur la glande thyroïde et diminuer le risque de cancer provoqué par son inhalation.